

L'Anarcho-syndicaliste

N°208 - Le numéro: 1,60 €

Janvier/Février 2019

« ... Nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas : des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maître, sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même... ». Fernand Pelloutier - Lettre aux Anarchistes.

Éditorial:

DE QUEL CÔTÉ LES SYNDICATS SONT-ILS ?

M. Macron s'attendait à de vastes mouvements de grève contre ses réformes pour faire monter dans l'opinion publique, l'opposition aux organisations syndicales et accroître leur discrédit.

Le rejet des blocages provoqués par les mouvements de grève devait lui permettre de mettre en place ses réformes sans difficulté.

Au lieu de quoi a surgi le mouvement des *Gilets-jaunes*, mouvement sans leader, déclenché, au départ, par la mise en place de nouvelles taxes sur le carburant et multipliant aujourd'hui les revendications sur l'augmentation des salaires et revenus, des allocations chômage et retraites, le développement des services publics, une plus grande démocratie...

On pouvait s'attendre à ce que les organisations syndicales se joignent aussitôt à ce mouvement qui porte les revendications de leurs adhérents.

Au lieu de quoi, loin de soutenir ce mouvement, les organisations syndicales restent silencieuses et même méfiantes et opposées à ce mouvement.

Comment expliquer cette attitude ?

Certainement par le mode de financement des organisations syndicales qui les contraint aujourd'hui à jouer le rôle de relais du pouvoir en place.

La CFDT dénonce une «*forme de totalitarisme*» et «*les factieux*»; «*arrêtez d'être naïfs et irresponsables*» face à des «*gens qui veulent renverser la démocratie*».

FO rejette le mouvement des *Gilets-jaunes* au motif qu'ils ne sont pas salariés mais chômeurs, intérimaires, auto-entrepreneurs, RSA, petits artisans, petits commerçants, agriculteurs... alors que beaucoup de ceux-ci sont des travailleurs que les conditions imposées par le marché du travail ont contraint à adopter des statuts beaucoup plus défavorables que le salariat.

Plus adroite, la CGT cherche à récupérer le mouvement.

En rejetant les *Gilets-jaunes*, FO abandonne une grande partie des travailleurs qui gagnent leur vie en vendant leur force de travail et trahit la volonté des militants ouvriers fondateurs du syndicalisme confédéré en 1893:

«*La Confédération générale du Travail a exclusivement pour objet d'unir, sur le terrain économique et dans des liens d'étroite solidarité, les travailleurs en lutte pour leur émancipation intégrale*».

Yves VEYRIER dénonce l'alliance syndicats-*Gilets-jaunes* et déclare même «*je ne sais pas ce que sont les Gilets-jaunes*» tout en reconnaissant que de nombreux militants FO sont dans le mouvement.

Il apporte son soutien à la procession de fonctionnaires organisée du Havre à Matignon la semaine du 4 au 8 février.

La Commission exécutive apporte également son soutien aux UD-FD qui appellent à la mobilisation, y compris par la grève, le mardi 5 février.

La couverture du dernier n° de *l'inFOMilitante* de la

(suite en page 2)

Confédération célèbre «*la Force de la Représentativité*»!!!

Mais pas un mot sur les *Gilets-jaunes*.

Qu'attendre de cette journée du 5 février?

Celle-ci, relayée fortement par les médias et à laquelle vont participer, outre la CGT, FSU, Solidaires, certaines structures FO, des partis politiques (la France insoumise, NPA...) va créer l'illusion d'une unité des travailleurs, salariés, *Gilets-jaunes* et une «*bulle*» de résistance artificielle qui risque d'éclater comme une bulle financière.

Ce risque est grand mais, comme le mouvement des *Gilets-jaunes* n'était même pas envisageable en septembre, de même une radicalisation et une reconduction des manifestations, débrayages et grèves est possible.

C'est pourquoi, il faudrait déjà appeler au 6 et aux jours suivants et aux actes des *Gilets-jaunes*.

Marc HÉBERT.

SOMMAIRE:

p.1-2:	Éditorial	... Marc HÉBERT
p. 3:	«Bâtir une France nouvelle»...«Et en même temps»...«Refonder l'Europe»	...Jacqueline SALIOU
p.4:	Les Centrales participent-elles à l'exclusion d'une grande partie des travailleurs...	... Christine
p.5:	Les coups d'gueule... Dites aux Confédérations que nous avons retrouvé le bouton de la grève... Bons vœux et humeur noire...	... du père Siffleur ... Christine ... d'un lecteur
p.6:	La place des militantes et des militants syndicalistes est avec les <i>Gilets-jaunes</i> ... (Contribution de syndicalistes)	
p.7:	Syndicalisme, salariat, patronat et État... ... extrait d'une étude de Sébastien FAURE -1922	
p.8:	Pas question de n'en plus parler... ... par la mère Veille-Augrin	
p.9:	Un combat à mener dont personne ne parle... ... Yvon BOURHIS	
p.10-13:	Indépendance nationale ou libération sociale (6 ^{ème} partie)... ... Georges RIVALIN	
p.14 - 2:	Les nuits blanches et idées noires... ...du père Cuteur	

LES NUITS BLANCHES ET IDÉES NOIRES...

... du père Cuteur! (suite de la page 14)

La délibération directe n'est certes pas la démocratie directe, car la décision d'application est ailleurs. La volonté d'émancipation s'exprime réellement par l'action directe, combinant la délibération directe et l'application directe.

Et là s'impose la distinction: gouvernement des hommes, ou gouvernement des choses.

Délibération et application directes ne sont pas les solutions les plus difficiles à mettre en œuvre, tant que les délibérants sont ceux-là même concernés par l'application ultérieure, et en possession (ou jouissance) intégrale des choses concernées: c'est le gouvernement des choses, il n'a pas besoin d'État (ministres, police, justice... corps intermédiaires).

Définir une Loi applicable à tous les Hommes d'une Nation nécessite un consensus, la seule "majorité" ne pouvant conduire qu'à la constitution d'une opposition à la Loi, à l'extrême une guerre civile. Aussi la Loi, qui ne devrait ne concerner que la sanction des entraves à la liberté d'exercer la gestion directe des choses, c'est-à-dire la sanction des actes de brigandage et d'asservissement, devient-elle génératrice de toutes les contraintes oppressives, économiques et politiques.

L'histoire de la *Grande révolution française* nous apprend que, si cinq années ont été nécessaires de la prise de la Bastille à la prise du pouvoir par les ultra-terroristes (Fouché, Tallien,... et autres *thermidoriens* qui ont préparé le lit de l'Empire pour Bonaparte... et eux-mêmes), trois années ont été nécessaires pour abroger le principe féodal: "*Nulle terre sans seigneur!*", et quatre années pour mettre fin aux rachats des droits féodaux et consacrer les "*rentes foncières non-féodales*", c'est-à-dire perpétuer la propriété privée foncière.

Pendant ce même temps, les non-propriétaires étaient maintenus dans l'état d'obligation militaire pour défendre le nouveau régime politique: est-il étonnant que ceux qui n'avaient pas vu leurs conditions sociales s'améliorer, et vu leur condition militaire se dégrader, se retourner vers les élites "*dépossédées*" de l'*Ancien régime* ?

Ils étaient sans-possessions... et sans droits de délibération... mais pour délibérer sur quoi?

Se sont-ils plaint de la suppression des "*corps intermédiaires*" ? Non ! il leur a été interdit de s'associer pour défendre leurs intérêts communs dans la perspective d'une émancipation sociale immédiate.

Ce fut propre des classes laborieuses prolétaires de créer des institutions de défense économique hors de l'État (syndicats, coopératives...); ce fut le propre des partisans des "*corps intermédiaires*" de créer les factions politiques auxquelles soumettre l'ensemble de la société, et de mettre en cause les organismes autonomes.

"*La révolution n'a pas aboli les privilèges, elle a changé les privilégiés*" disait Albert Camus.

Ajoutons-y: "*Ah! que nous avons-là de bons Royalistes... euh! pardon... Républicains! Ah! que nous avons-là de bons Républicains! publicains! publicains!*"

«BÂTIR UNE FRANCE NOUVELLE»... «ET EN MÊME TEMPS»... «REFONDER L'EUROPE»

C'est sur l'hymne de l'*Union européenne* et en conquérant solitaire qu'Emmanuel Macron a fait ses premiers pas de président-monarque de la *Cinquième république*, dans la Cour carrée du Louvre. Et les symboles, il les connaît et les cultive, ayant été à «bonne école» celle de *La Providence*, un établissement dirigé par des jésuites, sous contrat avec l'État, à Amiens.

«*Refonder l'Europe*»? C'est son ambition personnelle. Alors candidat à la candidature, il s'en est expliqué dans son ouvrage «*Révolution*» (sic!): «*Les fondateurs de l'Europe croyaient que la politique suivrait l'économie et qu'un État européen pourrait naître d'un marché unique et d'une monnaie unique. [...] Après un demi-siècle, la réalité a dissipé cette illusion. [...] Revoir l'organisation de la commission pour retrouver la vraie collégialité et l'efficacité de la commission de Jacques Delors*». En observant que: «*Pour les Français, la coupure s'est produite en 2005*»..., il reporte sur des «*dirigeants fautifs*» la responsabilité de ces échecs et «*l'insuffisante application du principe de subsidiarité*»... d'où cette injonction: «*Il faut donc reprendre l'Europe à son début, à son origine*».

Son discours présidentiel à *La Sorbonne* (26 septembre 2017) fixe le cap: «*Nous ne pouvons pas nous permettre de garder les mêmes politiques, les mêmes habitudes, les mêmes procédures, le même budget. Nous ne pouvons pas davantage choisir la voie du repli national. La seule voie qui assure notre avenir, c'est la refondation d'une Europe souveraine, unie et démocratique*». Une totalité donc... qui doit s'articuler dès maintenant sur: «*L'impulsion franco-allemande. [...] Cet esprit pionnier et concret, c'est celui du Traité de l'Élysée, dont la France propose d'engager une révision traduisant une nouvelle ambition commune*» (*).

La stratégie dite des «*petits pas*» des pères fondateurs de l'Europe vaticane est toujours à l'œuvre, avec la *Fondation Robert-Schuman* et l'*Institut Jacques-Delors*... Et on apprendra que 18 parlementaires (9 français?/ 9 allemands?) ont participé à la préparation de ce nouveau traité.

Le 10 mai 2018, Macron-président fête son *Ascension* (!) en recevant, à Aix-la-Chapelle, ancienne capitale du *Saint-empire-romain-germanique*, le *Prix Charlemagne*, des mains de la chancelière allemande, Angela Merkel (Jean-Paul II, lui, avait été gratifié d'un «*Prix Charlemagne exceptionnel*», en 2004!).

Ils s'y retrouvent ce 22 janvier pour signer le *Traité d'Aix-la-Chapelle*, traité de «*coopération et d'intégration*», d'un autre ordre que celui de 1963, contrairement à l'affichage officiel et aux dénégations des médias qui se sont empressés de désamorcer toute entreprise de dénonciation de ce traité qui défait la souveraineté de la nation française.

Qu'on en juge par ces extraits d'un article (**), publié le jour même dans *Le Figaro*, signé par Jean-Dominique Giuliani, président de la *Fondation Robert-Schuman* et Frank Baasner, directeur de l'*Institut franco-allemand de Ludwigsburg*, qui en défendent les grandes innovations:

• **Coopération militaire:** «*La France et l'Allemagne s'assurent d'un soutien total, y compris par tous moyens militaires, en cas d'agression par des forces étrangères*». Constat étant fait que: «*Le Parlement allemand peut seul décider de l'envoi de troupes, alors que la chaîne de commandement militaire française est l'une des plus courtes qui soit avec un président de la République qui peut décider seul d'une intervention militaire. Cette volonté de bâtir en commun un outil de défense crédible concerne aussi les équipements et les matériels. [...] D'ailleurs, il est désormais envisagé des opérations extérieures de "stabilisation" en commun [...]*».

• **Coopération en politique étrangère:** «*Les deux pays renforcent également leur coopération dans leurs ambassades et consulats et au sein des instances internationales de l'O.N.U. La France s'engage pour que l'Allemagne obtienne, elle aussi, un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies*».

• **Coopération, intégration économique et juridique:** «*Le nouveau traité va plus loin que l'intégration européenne actuelle. Il évoque une convergence en matière de fiscalité et de transposition concertée des directives européennes en droit national. Le nouveau traité crée un Conseil économique franco-allemand et organise la concertation systématique entre les deux gouvernements*». De même que: «*Revendication ancienne des collectivités locales des deux côtés de la frontière, la coopération transfrontalière sera facilitée [...]*».

(*) Extraits du résumé officiel du discours sur: www.elysee.fr

(**) Article suivi de la tribune d'Olivier Gohin, professeur de la faculté de droit de l'université ParisII-Panthéon-Assas qui demande que le Conseil constitutionnel soit saisi.

LES CENTRALES PARTICIPENT-ELLES À L'EXCLUSION D'UNE GRANDE PARTIE DES TRAVAILLEURS?

Aujourd'hui l'organisation du travail semble plus complexe qu'à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle, période de construction de nos organisations syndicales.

Le 18 octobre 2018, les *Compañeros de Fernand Pelloutier* des Côtes d'Armor constataient l'évolution des conditions d'asservissement des «travailleurs» contemporains.

...«*Cette politique promouvant une «nouvelle société» avec la «modernisation» de l'outil de production et des relations humaines, réalise ce dont le patronat et le capitalisme rêvaient depuis longtemps, à savoir de nouveaux moyens d'aliénation de la classe ouvrière.*

Une palette d'organisations économiques du travail: les Organisations Non Gouvernementales, l'Économie Sociale et Solidaire, l'Ubérisation et l'Auto-entrepreneuriat et aujourd'hui les «plates-formes de distribution du travail», tend à la soumission totale de l'individu, avec une argumentation morale adaptée à l'air du temps: charité, écologie, solidarité, bonne conscience, développement personnel, le tout enveloppé dans l'Intérêt Général de l'État, de l'Europe mais du capitalisme.

La destruction de la hiérarchie des normes, des Conventions Collectives Nationales, des statuts, du droit du travail, altère le lien de subordination qui n'assure plus la protection du salarié. Un autre lien permanent, plus despotique, amplifié à son paroxysme, produit la notion de super-travailleur, seul compétent face au patron, en auto-négociation, en auto-formation, en auto-promotion sociale, en auto-certification, en auto-évaluation, en auto-réussite, ... et malheur aux faibles, aux handicapés, aux malades, ils sont vaincus et exclus.

Les travailleurs sont renvoyés à leurs responsabilités individuelles et civiles: ce n'est ni plus ni moins qu'une évolution moderne de «Arbeit macht Frei» («le travail rend libre» d'Auschwitz) caractérisant la dictature du patronat»...

Nous avons oublié dans cette énumération: les contrats de travail aidés par l'État, les Chèques Emploi Service Universel, les Établissements et Service d'Aide par le Travail où les travailleurs handicapés n'ont pas le statut de salariés. Ils ne perçoivent pas un salaire mais «bénéficient» d'une allocation.

Tous ces travailleurs précaires ne sont pas syndicalisables car ils sont hors champ des organisations syndicales qui ne protègent que «l'élite» des travailleurs: les salariés. Et pourtant ces exclus sont des travailleurs en production soumis au diktat du patronat. Leur nombre est en croissance.

Cela peut être une des raisons du rejet des syndicats de la part des gilets jaunes. Les centrales syndicales brillent par leur absence dans la défense de ces nombreux travailleurs, hors répertoires habituels. Elles restent enfermées dans leur tours d'ivoire.

Les canuts qui dévalaient les pentes de la Croix-Rousse à Lyon entre 1830 et 1832, accueillis par les tirs de l'armée à leur arrivée dans le quartier habité par les grands industriels de la soierie, ces «tâcherons» insurgés contre l'exploitation patronale, seraient aujourd'hui des «gilets jaunes». N'oublions pas que 50 ans après, en 1884, les travailleurs obtenaient le droit de s'organiser en syndicats.

Christine.

«BÂTIR UNE FRANCE NOUVELLE»...

(suite de la page 3)

• **Coopération, intégration institutionnelle:** «Les deux assemblées [Assemblée nationale et Bundestag] se sont mises d'accord pour organiser une coopération systématique et ambitieuse, afin de compléter la coopération du pouvoir exécutif par celle du législatif. Au printemps 2019, nous verrons naître une assemblée parlementaire franco-allemande, qui comprendra cent députés et qui préparera des initiatives législatives pour concrétiser les projets évoqués par le nouveau traité. Ainsi la relation franco-allemande se double désormais d'un volet démocratique encore plus tourné vers les citoyens et issu de leur légitimité»... CQFD!

Ce traité d'Aix-la-Chapelle est le rêve jupitérien de pouvoir transformer les États-nations, membres de l'Union européenne,

en un instrument totalitaire sous la coupe du couple franco-allemand...

Jacqueline SALIOU
23 janvier 2019.

LES COUPS DE GUEULES...

... du père Siffleur!

Débat? piège à con

Entendu le porte-parole du gouvernement, sur *France Inter*, au surlendemain de la pénétration des méchants *Gilets-jaunes* dans son ministère, à grands coups de pelleuse – ce qui avait fait peur à tous ses braves collaborateurs (d'astreinte, ce samedi-là?) s'échappant, à sa suite (*), par l'arrière des bâtiments: «*Mais, on leur propose le débat et ils le refusent, ils ne veulent pas élire de représentants, ils ne veulent pas débattre!*» (avec le recul, je ne garantis pas le mot pour mot, mais j'en suis encore très près!).

De l'intelligence au mépris

Et ça, ça a eu l'don de m'foutre en rogne. À quel débat veulent-ils convier ceux qui n'acceptent plus leur «*daube*»? Pour avoir passé plus d'une vingtaine d'années face aux directeurs successifs de ma boîte, après avoir entendu les premiers, jusqu'aux premières années 2000, «*parler vrai*» ou «*jouer franc-jeu*», les avoir vu tomber parfois d'accord avec les représentants du personnel que nous étions, consentir à certaines décisions lorsqu'ils avaient «*la main*», dire lorsqu'ils étaient contre ou qu'ils n'avaient pas cette fameuse main; puis avoir assisté à l'arrivée de nos premiers managers, pareillement issus de notre entreprise, pas encore vraiment rôdés mais prêts à tout pour grimper au plus haut et formatés pour – façon j'apprends par cœur, j'déballe ma science et j'refuse tout c'qui n vient pas d'en haut. C'était épique, car ils faisaient tandem avec ceux de la vieille école, très enclins, même s'ils leur venaient en aide, à s'amuser d'eux. Et puis a débarqué l'artillerie lourde, les convaincus de la méthode: «*Je vais vous montrer comment on fait mieux* (les résultats) *avec moins* (d'effectifs)!».

Du mépris de l'intelligence...

Ce mouvement s'est accentué jusqu'à être au top à la fin des années 2000 avant de devenir la panacée managériale dès le début des années 2010 qui, pour résumer, constituait ce que la ministre El Komhri, qui, elle aussi, avait été formatée dans ce sens, s'évertuait à dire à ses contradicteurs sur le terrain de «*ses lois*»: «*Vous vous trompez, vous*

(*) Rappelons qu'au début des années 60, Edgar Pisani, ministre de l'agriculture, avait subi le même avatar, mais à coups de tracteur; ce qui ne l'avait pas rebuté, pour autant, de se rendre au devant des «*envahisseurs*» pour entamer un débat «*sur le vif*!» - les hommes politiques avaient-ils d'autres valeurs au cœur et au corps?

n'avez pas compris, je vais vous ré-expliquer!» - ce qui, vous en conviendrez, ressemble fort, même si c'est balancé très poliment, à une attitude plus que méprisante à l'égard de celui qui n'est pas d'accord, puisque ça prouve qu'il ne comprend pas - les personnes acceptant le discours, la réforme, la loi, etc... étant, quant à elles, intelligentes, puisqu'acceptant ce qui leur est proposé. Depuis, ce formatage des esprits a continué de faire son chemin jusqu'au sommet de l'État, le président se faisant fort d'expliquer à son bon peuple en révolte, parce qu'il n'a pas compris, que tout ce qu'il vit mal et ne supporte plus, est en fait, entrepris pour son bien.

À la méprise sur l'inintelligence

«*Nos*» dirigeants, relayés par «*nos*» journalistes, tombent des nues à l'heure actuelle, ne comprenant pas un seul instant ce que le peuple en révolte comprend on ne peut mieux: rien ne sert de se faire recevoir, donc de mandater des compagnons à ce propos, si ce n'est pas pour changer le cours des choses, si c'est pour se faire servir la même soupe qu'on a décidé de refuser désormais. Cette résistance de la France d'en-bas qui se donne rendez-vous toutes les semaines a compris ce qu'il ne faut pas faire: continuer de subir ce que la France d'en haut décide pour elle. Le message est pourtant clair, non?

DITES AUX CONFÉDÉRATIONS QUE NOUS AVONS RETROUVÉ LE BOUTON DE LA GRÈVE!

Le plus souvent, lors que nous élevons le ton lors des meetings confédéraux ou fédéraux pour exiger que soit inscrit dans les résolutions: «*Grève générale interprofessionnelle reconductible jusqu'à satisfaction*», certains cadres de l'appareil syndical, le regard condescendant, nous rétorquent: «*On veut bien, mais nous n'avons pas de bouton pour déclencher la grève!*».

Qu'on le leurs dise, les *Gilets-jaunes* l'ont trouvé !

Christine.

BONS VŒUX ET HUMEUR NOIRE...

...d'un lecteur de l'Anarcho-syndicaliste

"Il y a près de chez moi, à Talence, une Rue de la République, et une Impasse donne dans cette rue.

J'ai le sentiment que beaucoup de citoyens, en ce mois de janvier 2019, habitent dans cette Impasse de la République!"

LA PLACE DES MILITANTES ET DES MILITANTS SYNDICALISTES EST AVEC LES GILETS-JAUNES !

CONTRIBUTION DES SYNDICALISTES:

Hélène JACQUEMIN, Jean-Pierre BATAIS, Pierre-Yves GERMOND,
Jean JAYER, Denis LANGLET, Philippe PENIN et Gérard REIX.

Parce que les militantes et les militants syndicalistes se sont toujours battus pour le progrès social, ils doivent être avec les *Gilets jaunes*.

Un bon nombre d'entre eux a d'ailleurs donné l'exemple, librement et en conscience, dès le premier jour. Ainsi, ils ont contribué à la construction d'un rapport de force, tant attendu, favorable à la classe ouvrière.

Aujourd'hui, l'heure est à l'union pour développer et élargir ce fantastique mouvement destiné à faire aboutir des revendications sociales et salariales.

Les militantes et les militants syndicalistes ne peuvent pas rester l'arme au pied à regarder le train de la mobilisation passer.

Ils doivent d'autant plus monter dedans, que les *Gilets jaunes* ont réussi à populariser des revendications syndicales et à faire connaître plus largement des arguments et des positions économiques que les organisations syndicales développent depuis longtemps.

A partir des réunions sur les ronds-points et des rassemblements du samedi, ils ont fait connaître au pays tout entier la situation sociale actuelle: Près de la moitié de la population de notre pays n'arrive pas à boucler le mois en étant dans le rouge dès le 25 du mois, voire le 20 et parfois même le 15.

Ils ont mis en évidence qu'à part les riches et les ultra riches, les quatre besoins fondamentaux: se nourrir, se loger, se vêtir et se soigner, ne sont satisfaits que partiellement et que pour une partie grandissante de la population, aucun de ces besoins n'est rempli.

Ils ont exprimé un rejet total de la dégradation des conditions de vie qui les entraînent inexorablement vers le déclassement social.

Ils ont créé une nouvelle forme d'action avec des moyens pour les réaliser à la portée de chaque famille: internet, le gilet jaune et les ronds-points. Cette forme d'action permet sans perte de salaire de réaliser une démonstration bien supérieure aux journées d'action sans lendemain.

Ils ont démontré que la démocratie directe permet d'éviter les pièges gouvernementaux; en ne désignant pas de représentant comme leur avait demandé le gouvernement, ils ont évité que se concentre sur quelques-uns toute la puissance de l'appareil d'État. Dans les assemblées de rond-point, tout est soumis à la discussion et au vote, les points ne faisant pas consensus, sont reportés à une discussion ultérieure.

Il est remarquable de constater qu'au travers du nombre de questions d'organisation pratiques ou théoriques sanctionnées par un vote (plusieurs centaines) la démocratie démontre qu'elle est moteur de l'histoire et pas seulement un passage obligé.

Ils n'ont pas de revendications catégorielles, mais des revendications concernant tout le monde et nécessitant une réorganisation de toute la société. Ce qui d'ailleurs, sous une forme actualisée n'est que la reprise de l'article deux des statuts adoptés en 1895 par les fondateurs du syndicalisme confédéré: «*La Confédération générale du travail a exclusivement pour objet d'unir, sur le terrain économique et dans des liens d'étroite solidarité, les travailleurs en lutte pour leur émancipation intégrale*».

Le mouvement des *Gilets jaunes* a une dimension historique, car il est en train de surmonter une difficulté majeure rencontrée lors des précédents conflits, à savoir l'impossibilité pour les travailleurs de contrôler par eux-mêmes leur mouvement. Ainsi, ils échappent à la confiscation de leur combat par des appareils.

Cette réussite provoque la frayeur au sommet de l'État et des cercles gouvernementaux ainsi que politiques voire syndicaux. Cette fois, les détenteurs du pouvoir n'auront pas la possibilité de contrôler la révolte, car celle-ci est dirigée par les révoltés eux-mêmes.

Qui plus est, ce mouvement démocratique reconstruit un lien social dans lequel la fraternité et la solidarité s'opposent à la mondialisation basée sur l'individualisme et la privatisation des services publics.

Les enjeux sont tels pour la classe ouvrière que nous devons tout faire pour contribuer à ce que ce mouvement aboutisse. Si par malheur il devait échouer, le gouvernement et ses alliés engageraient, entre autres, la contre-réforme des retraites et la dislocation de la Sécurité sociale en s'emparant, au compte des actionnaires, du salaire différé.

Aussi, les militantes et les militants syndicalistes doivent participer au combat engagé par les *Gilets jaunes*, dont la réussite contribuerait au blocage total de l'offensive de la finance privée mondialisée.

Le 17 janvier 2019.

PS: Nous invitons toutes celles et tous ceux qui partageraient le contenu de ce texte à le diffuser et à nous tenir informés des initiatives et des engagements avec les *Gilets jaunes*. Merci.

democratiecontrelafinance@gmail.com

SYNDICALISME, SALARIAT, PATRONAT ET ÉTAT...

Extraits d'une étude signée Sébastien FAURE, et publiée sous le titre: "*Le syndicalisme, son caractère, ses éléments constitutifs, ses moyens, sa mission sociale, son but...*" dans les éditions de mai et juin 1922 de "*La Revue anarchiste*". Ces extraits ont été pris dans l'édition de juin 1922.

C'est par la suppression du salariat et l'abolition du patronat que le syndicalisme réalisera son but: l'affranchissement intégral de la classe ouvrière.

Une singulière erreur s'est glissée, je ne sais trop comment, dans les multiples controverses soulevées par le mouvement syndical. Cette erreur consiste à prendre pour le but du syndicalisme ce qui n'en est, en réalité, que les moyens.

Lisez les statuts de la C.G.T. réformiste; lisez ceux qui sont à la veille d'être adoptés par les syndicats affiliés à la C.G.T.U. Dans les uns ainsi que dans les autres, vous lirez que le syndicalisme a pour but la suppression du salariat et l'abolition du patronat.

L'erreur est manifeste.

Si le syndicalisme se proposait de supprimer le salariat, d'abolir le patronat, sa mission serait achevée aussitôt qu'il cesserait d'y avoir des patrons salariants et des travailleurs salariés. Le salariat étant supprimé, le patronat étant aboli, en d'autres termes, le syndicalisme ayant touché au terme qu'il s'était assigné, les syndicats seraient sans objet; ils auraient parachevé le cycle de son action; ils auraient pleinement, complètement accompli leur tâche; leur rôle deviendrait nul; ils n'auraient plus qu'à se dissoudre et mourir de leur belle mort.

Que dis-je? Ils se dissoudraient ipso facto; ils disparaîtraient automatiquement, tout organisme sans fonction étant appelé à succomber, puisque c'est la fonction qui crée l'organe.

Est-ce ainsi que, rue Lafayette et rue Grange-aux-belles, on conçoit le syndicalisme? Je ne le pense pas.

Ici et là, on affirme que la suppression du salariat et l'abolition du patronat (ceci, au surplus, comporte cela, puisque l'un ne peut cesser que dans la mesure où l'autre disparaît) ne résument, que la partie destructive et présente de l'action syndicale et que l'organisation du travail affranchi forme la partie constructive et future du mouvement ouvrier.

C'est donc que, dans l'esprit de tous les syndicalistes, le syndicalisme a plus et mieux à faire que d'abolir le patronat et de supprimer le salariat. C'est donc qu'il poursuit un but qui se trouve au-delà de cette abolition. C'est donc qu'il considère que le patronat et le salariat sont les obstacles qui obstruent, qui barrent la route, qui empêchent d'atteindre le

but, mais qu'ils ne sont pas ce but; c'est donc qu'il proclame la nécessité de renverser ces obstacles pour que la classe ouvrière poursuive sa marche en avant jusqu'au terme final: son affranchissement intégral.

C'est donc, en fin de compte, et conformément à ma définition que le syndicalisme a pour but l'affranchissement intégral de la classe ouvrière et que la suppression du salariat et l'abolition du patronat ne sont que les moyens propres à réaliser cet affranchissement.

A l'heure actuelle, il est fortement question d'ajouter à ces mots: «*suppression du salariat, abolition du patronat*», ces autres mots: «*disparition de l'État*».

A dire vrai, cette addition est superfétatoire; car je n'aperçois pas comment la suppression réelle de toutes les formes du salariat et du patronat pourrait ne pas entraîner fatalement la disparition de l'État et je ne conçois pas davantage comment la survivance de l'État - quelles que soient son appellation, sa forme et sa constitution - pourrait ne pas entraîner fatalement la survivance du patronat et du salariat.

Dans un milieu social d'où seraient effectivement éliminés le patronat et le salariat, il m'est impossible de discerner la fonction qui incomberait à un «*État*» quelconque pas plus que l'utilité à laquelle il répondrait.

Je ne parviens pas davantage à imaginer un «*État*» quelconque qui ne se trouverait pas dans la nécessité de soutenir ou d'instituer le régime du salariat et du patronat.

Tant il est vrai que ces trois termes: *État, Patronat, Salariat*, et par conséquent les trois régimes, les trois ordres de choses qu'ils représentent sont étroitement solidaires, rigoureusement associés, profondément soudés.

Vouloir les séparer, admettre l'un sans admettre les deux autres, c'est pure extravagance. La simple raison, la plus élémentaire logique exige qu'on choisisse entre la suppression ou le maintien des trois et je n'arrive pas plus à m'expliquer par suite de quelle aberration des contempteurs du patronat et du salariat peuvent être des protagonistes de l'État qu'à comprendre en vertu de quoi des partisans de l'État peuvent être les adversaires du patronat et du salariat.

PAS QUESTION DE N'EN PLUS PARLER!...

... par la mère Veille-Augrin

Il me vient souvent à l'esprit des airs de chansons qui me parlent, du genre «*J'ai perdu ma tribu, tous mes frères et mes sœurs, que sont-ils tous devenus...*» de Dick Annegarn, ou encore «*que sont mes amis devenus, que j'avais de si près tenus et tant aimés...*» de Ferré (Léo, pas le «*grand*», comme nombre d'historiens ont surnommé le «*grand amour*» de Louise Michel) en hommage à Rutebeuf.

Mais là, ces derniers temps, je me les fredonne en pensant particulièrement à quelqu'un de bien (une chanteuse dont je ne me rappelle pas le nom, chante ça, aussi, «*quelqu'un de bien*»), quelqu'un que le pouvoir en place, avec ses ramifications ministérielles et ses réseaux d'influence - entendez «*secrets*» ou tout comme!, - a voué au pilori, dans un premier temps, mais plus sûrement aux oubliettes de l'Histoire, via un vecteur des plus ignobles, celui de ses «*poubelles*».

Depuis que ses gentils camarades – ceux d'une confédération syndicale se réclamant (ou se revendiquant?), comme *La Cgt*, de la lutte des classes - ont refermé le couvercle de la chausse-trappe minutieusement préparée pour n'éveiller le moindre soupçon chez l'homme à détruire quand le moment serait venu – et dans laquelle, bien trop pressé de renverser, en faveur des salariés, l'ordre économique-social établi au fil des déculottages, il est tombé sans même pouvoir se raccrocher à celles et ceux qu'il imaginait être ses soutiens, (force est de constater qu'un «*silence de chape de plomb*» s'est établi à son sujet, du haut en bas de l'édifice de la dite-bureaucratie désormais à la solde des capital privé et capital d'État via l'U.E, sa C.E.S et sa manne on-ne-peut-moins miraculeuse.

Que sont mes amis devenus? ...

Ils ont été trop clair semés,

Le vent je crois les m'a ôtés ...

... notre ami Pascal Pavageau, dans sa soudaine solitude, a dû se contenter de ce constat, pas forcément, d'ailleurs, à l'égard de notre courant anarcho-syndicaliste.

Quant aux autres, soit parvenus à des niveaux de salaire que, dans les ateliers ou «*sur les chaînes*», on a du mal à comprendre (mais pas à rêver), ils ont «*profilé bas*», ou, soit gobant pour vérité-vraie l'énormité du stratagème, ils se sont appliqués à reprendre au plus vite le cours normal des mandats à leur charge, élire un nouveau secrétaire général et continuer comme si de rien n'était...

L'amour est morte,

Ce sont amis que vent emporte,

Et il ventait devant ma porte

Les emporta!

Et bien, pas nous! Face au dilemme auquel le syndica-

lisme libre et indépendant est confronté depuis belle lurette, sans l'avouer vraiment aux militants de base – les fonds qui lui servent à exister provenant essentiellement, d'une part, de l'U.E et sa C.E.S. (entièrement acquise au syndicalisme d'accompagnement), et d'autre part du «*partenariat*» social avec le patronat français, nous devons continuer de réagir comme Pascal Pavageau avait commencé de le faire, pousser nos mandataires à être combatifs avant qu'il ne soit trop tard.

La liberté, ce n'est pas le choix du collier, l'indépendance, ce n'est pas la longueur de la laisse!

Nous n'attendrons pas que l'Histoire (avec un grand h), qui arrive toujours à «*cracher le morceau*», fasse ressortir la D.R.H. de la Conf' disparue aussi vite qu'elle y était arrivée. On sait très bien que, trop pressé, Pascal Pavageau a mis la charrue avant les bœufs et s'est mis à dos une partie agissante de ses égaux (egos?) confédéraux. On ne va pas refaire l'histoire, mais dans cette histoire, un petit nombre qui pense et parle «*d'habitude*» au nom de «*la classe*» a cocufié cette dernière, non pas tant en protégeant ses prébendes (douteuses ou pas), qu'en livrant aux serviteurs fervents du capital de vraies fausses infos toutes aussi «*vérolées*» les unes que les autres, en leur «*servant chaud*» toutes les raisons du monde de continuer à combattre la très grande majorité des travailleurs, F.O. et les autres avec eux, et de revenir sur toutes leurs avancées sociales.

Nous ne le dirons jamais assez: en organisant ce coup monté jusqu'à un terme préétabli – Pascal Pavageau n'ayant que le choix de se soumettre ou de se démettre - la bande en question a volé son Congrès à la majeure partie des militants mandatés au Congrès confédéral F.O. de Lille, et donc à la très grande majorité des adhérents F.O. qui, en plus de se battre au quotidien, sur leurs lieux de travail, ont dû se battre – et se battent encore - pour la crédibilité du syndicalisme de combat auquel Pascal Pavageau avait commencé de redonner corps.

Aussi, d'ores et déjà, l'actuel Secrétaire Général s'étant présenté comme candidat de la transition, il nous faut réfléchir, et y inviter nos camarades, à un après-Veyrier. Tant du point de vue du mandat que de celui qui pourra le porter, faire en sorte qu'il n'y ait plus de syndicalisme d'en haut, ni de syndicalisme d'en-bas, mais un seul et même combat syndical vivant, - et par l'amélioration quotidienne, - à l'émancipation à venir.

Et s'il n'y a pas un nouveau Pavageau à se profiler, que celui qu'on connaît revienne, il y a encore de la place pour tous, dans ce combat, et donc pour lui!

UN COMBAT À MENER DONT PERSONNE NE PARLE

Plateforme de débat.

Tout libre-penseur est supposé avoir «*fait le nécessaire*» en ce qui concerne une échéance à laquelle personne n'échappe encore (ça se saurait!): la mort. Ou plutôt, sa mort.

Parmi les libres penseurs, il y a ceux qui ne voient aucune objection «*à finir dans l'trou*» ou... peu importe ce qu'il se passera dès lors qu'ils sont morts; il y a aussi ceux qui veulent être incinérés et qui l'ont fait savoir – ce choix très répandu aujourd'hui, bien que récupéré par les «*cathos*», est le plus souvent celui de laïques – athées ou/et libres penseurs, voir même déistes non pratiquants, etc.. Et puis il y a ceux, également, bien plus rares, qui souhaitent donner leur corps à la science.

D'autre part, accompagnant les principes de la *Libre-pensée*, dans les différentes cartes d'adhésion qui existent et, vraisemblablement, dans les statuts des différentes fédérations de *Libre Pensée* qui s'en sont dotées, quelles soient départementales ou nationales ou autonomes ou encore qu'il s'agisse de groupes, existe un passage «*en cas d'accident et/ou de décès*» qui dit à peu près ceci: «*En ma qualité de Libre penseur, je refuse toute cérémonie et toute présence religieuse*».

Il y est également noté la possibilité du don d'organes, du choix d'être incinéré et jusqu'à encore quelques années en arrière, figurait la notion de «*don de son corps à la science*».

Je n'évoquerai pas plus que ça, ici, le souhait que son corps ou cercueil soit recouvert du drapeau de la *Libre Pensée*; ce n'est pas l'objet de mon propos vers lequel je reviens.

Les deux premières «*catégories*» de libres penseurs rencontrent un obstacle majeur à l'encontre du refus de toute cérémonie. C'est un dilemme, et très humain: la plupart du temps, la famille et les amis ne conçoivent pas cette disparition sans une cérémonie qui acte le deuil, dans une dernière marque de respect, dans un dernier hommage au disparu; d'autant que les entreprises de pompes funèbres, municipales ou privées, ont su élaborer un «*rite funéraire*» pour les laïques, quand la demande d'un dernier hommage, dans les villages, ne s'adresse pas directement au maire, devenu le pendant laïque du curé.

Dans l'absolu, la troisième catégorie serait celle qui correspondrait le plus à l'exigence affichée et signée par le libre penseur. Ce qui n'empêche à aucun moment les proches et amis de se recueillir, s'ils le souhaitent, ou de faire la fête, en mémoire du disparu. Mais dans ce cas, «*disparu*» prend un sens bien plus complet, avec, aussi, l'accentuation potentielle, ressentie par «*ceux qui restent*», du manque du défunt. Je tiens cela d'un ami qui m'avait fait part de ce ressenti, suite au décès d'un membre très proche de sa famille.

C'est que le don du corps – qui n'en est d'ailleurs plus un ... de don – je vais y revenir – comporte certaines clauses, dont celle de son enlèvement immédiat, pour que la conservation soit optimum.

J'en reviens immédiatement à la notion du don. Depuis déjà quelques années – ceci étant lié à la politique générale de réduction des dépenses de l'État, voulue par l'Union Européenne, le FMI et la Banque Mondiale (la *Troïka*, ne l'oublions pas celle-là!) - les différentes facultés de médecine, priées par leur ministère de tendre vers un équilibre compatible de leur enveloppe respective, sont amenées à faire

payer ce don à celui ou celle qui le demande, en justifiant des frais de conservation du corps. La régionalisation, qui ne dit pas son nom, mais qui pratique désormais le service au public, au détriment, vous l'aurez compris, de l'égalité de traitement que la république une et indivisible (censée encore l'être!) garantissait avec *Le Service Public*, le tarif pratiqué par les facultés n'est pas uniforme et revêt de «*sacrées*» différences de montant! (j'invite les candidats à bien se renseigner; heureusement, les renseignements à ce sujet, sont encore gratuits!).

J'ai évoqué plusieurs clauses. Parmi celles-ci, j'en viens à celle qui me courrouce le plus, en tant que libre penseur, sans savoir à ce jour, s'il s'agit d'une clause générale, exigée de toutes les facultés, ou si cela ressort de celle de Montpellier, sur le site internet de laquelle je suis allé chercher mes renseignements. En attendant de vérifier, j'adopterai le conditionnel.

Donc, pour donner son corps à la science, il ne faudrait pas s'être donné volontairement la mort!

Et là, après mure réflexion quant à cette incompatibilité qui n'est d'ailleurs ni détaillée ni justifiée dans le texte, dès lors que cette mort volontaire serait précisée, qu'est-ce donc qui empêcherait les «*apprentis-carabins de se faire la main*» ou de s'initier au scalpel et autres outils tranchants dont ils auront besoin, une fois leur doctorat en poche?

- Les effets d'une substance absorbée, genre poison avec effets secondaires sur certains organes? Peut-être, mais dès lors que la cause de la mort serait précisée et identifiée, où serait le problème?

- À part ce motif, en bon mécréant que je suis, je ne peux qu'y voir un reliquat de bondieuserie du temps où la religion tenait entre ses mains les facultés de médecine; à défaut, un reliquat de morale dont la science, affranchie du dogme, se serait accommodée, ou avec lequel elle aurait composé.

J'attendrai donc qu'un médecin ou chirurgien, libre-penseur ou pas, m'en apporte infirmation ou confirmation. Toujours est-il qu'à un moment de notre histoire moderne, où, d'un côté, une association – l'ADMD – commence, non sans difficultés, à être entendue pour la modification de la loi, en ce qui concerne l'acharnement thérapeutique et la volonté des citoyens à mourir dans la dignité et de choisir, en toute conscience, cette mort-là plutôt que l'acharnement.

Dès lors que, d'un autre côté, il existe une autre association – *Ultime Liberté* – créée en 2009 par des médecins et le sénateur Caillavet – qui, en attendant une loi plus favorable à la liberté individuelle, conçoit l'assistance comme en Suisse et en Belgique, considérant que la Révolution, en abolissant la royauté absolue de droit divin, a rendu licite le suicide, dès lors que la notion d'«*homicide à l'égard de soi-même*» et son pendant, «*acte criminel à l'encontre du droit divin et (donc) du roi*» – qui faisait que personne n'avait le droit de se suicider sous l'*Ancien régime* (donc s'exposait à condamnation, punition et confiscation des biens) - se pose désormais la question:

«*Pourquoi n'aurais-je pas le droit de mettre fin à mes jours, en toute conscience, en pleine possession de mes moyens, et, suite à ce choix, pourquoi n'aurais-je pas le droit de donner mon corps à la science?*».

Messieurs les docteurs et professeurs es-médecine et chirurgie, à vous la parole !

Yvon BOURHIS.

INDÉPENDANCE POLITIQUE OU LIBÉRATION SOCIALE ?

Septième (et avant-dernière) partie: L'ÉTAT ISRAËLIEN ET SES CONSÉQUENCES...

Du "Dieu du peuple"...

- Y a-t-il au monde une population qui n'ait pas, dans les premiers temps de son Histoire, placé son origine son existence et son devenir sous les auspices d'une ou plusieurs divinités?

- A priori: aucune!

- Quel avenir ont eu les divinités "locales"?

- Les panthéons polythéistes les ont accueillies, quand les tribus et les cités se sont agglomérées, garants de la paix civile au sein de l'État nouveau, jusqu'au premier temps des Empires anciens.

- Les panthéons polythéistes avaient-ils une vocation perpétuelle?

- Les Empires s'affaiblissaient et s'affadissaient au gré de leurs conquêtes; la "panthéonisation universelle" engendrait une hiérarchie des divinités à l'image de la hiérarchie sociale ou nationale; l'État impérial ne pouvait garantir son unité organique qu'en abandonnant les panthéons au profit d'une divinité unique, en outre apte à s'imposer aux royaumes conquis. Les classes possédantes et régnaient en comprimant bien tôt la nécessité.

... au "Peuple de Dieu"...

Un culte monothéiste, qui aurait dû s'imposer à tout l'Empire égyptien selon les vœux d'Amenhotep III dit Akhenaton, aurait peut-être pu permettre à la cité d'Akhetaton/Tell-el-Amarna de supplanter Jérusalem, Rome et La Mecque dans la suite de l'Histoire...

Le refus du culte unique par les autres cités égyptiennes fut vraisemblablement la cause de l'expulsion (*Exode!*) de ses partisans vers le pays de Canaan (Hébreux) ou le Soudan (Maasāï), sous la protection du *Divin père Aï* (1).

Ce "peuple religieux" transplanté arrivait sur une terre promise par le pharaon Aï, qui n'en avait pas pour autant expulsé les populations antérieures. Y imposer un culte unique fut une gageure telle qu'aucun royaume monothéiste ne s'imposa, ou imposa son culte à toute sa population.

... et à "l'État de Dieu"...

Le prosélytisme inhérent au monothéisme le rendit universaliste. Les cultes israélite, chrétien et mahométan, malgré ou grâce aux nombreux schismes qui jalonnèrent leurs Histoires respectives, imposèrent des conversions, fustigèrent les apostats, isolèrent, ostracisèrent, exterminèrent... quand les situations le leur permettaient, par l'intermédiaire des États où ils dominaient.

Celui qui voudrait définir une hiérarchie dans la barbare monothéiste vaudra bien chercher déjà dans les "livres saints" le récit de leurs méfaits respectifs: il y constatera une continuité dans laquelle la société des

Hommes fut la seule victime, ces Hommes qui, dès l'Antiquité, cherchèrent à défaire leur existence des Dieux, et des États qui ne sont jamais que la généralisation de la communauté religieuse à l'ensemble de la société (2).

Du "paradis terrestre" perdu aux "ghettos"...

Il y eut cependant, parmi les descendants et convertis au Dieu unique d'Akhenaton, un désavantage perpétuel pour le culte israélite: celui de n'avoir jamais accédé au rang de religion officielle d'un Empire. Si son statut de "Communauté religieuse du Livre" lui donna parfois droit de cité, parfois quelques royautés, parfois une assimilation de ses élites dans la caste étatique, la tolérance impériale (chrétienne ou mahométane) n'était jamais considéré que comme une étape vers l'assimilation religieuse, et elle restait soumise à des règles de séparations des autres communautés.

... aux "progroms" et à la Shoah ...

Si l'Empire faisait parfois preuve de mansuétude, les chefs des communautés religieuses officielles attisaient fortement la haine inter-communautaire jusqu'aux massacres périodiques des membres des communautés israélites accusés de répandre les malheurs sur eux-mêmes, - la théorie du complot ne date pas d'hier, - ... et de s'approprier leurs biens.

Et quand l'Empire national-socialiste allemand en décida l'extermination totale, il bénéficia de la mansuétude ouverte des Pontifes luthériens, catholiques, orthodoxes, et mahométans.

... et à la recherche d'une terre "salvatrice"

Parmi tous les "peuples de Dieu" existant, les israélites furent les seuls (mis à part quelques "sectes anabaptistes" bien remarquables) à devoir considérer leur présence dans la plupart des États comme n'étant que passagère. Seule l'émancipation des individus dans certains États ayant adopté une "Déclaration des droits de l'Homme" leur donna même droit de cité que tous leurs concitoyens, les engagea à la reconnaissance absolue de la *Loi de la collectivité* et leur fit défense de revendiquer à leur bénéfice la *Loi de leur communauté* (3).

(1) Voir: Messod et Roger SABBAGH - *Les mystères de l'Exode* - Éditions Godefroy - 2000.

(2) Voir: Michel BAKOUNINE - *Dieu et l'État*.

(3) En aucun cas on ne peut assimiler le "décret Crémieux" n°136 du 24 octobre 1870, attribuant la citoyenneté française aux israélites algériens à une déclaration de droits à vocation universelle, car, parallèlement, le décret 137 maintenait les musulmans algériens sous le statut de l'indigénat (et de loi coranique); les israélites

La quête permanente d'une terre d'accueil fiable fut une gageure qui donna naissance au "sionisme". Cet "idéal" fondé sur la nécessité pour le "peuple juif" (4) de trouver un lieu où aucune stigmatisation ni oppression n'aurait plus cours, amena son initiateur, Theodor HERZL à chercher d'abord une solution (ottomane) dans le Sinaï, puis un territoire (britannique) dans l'est de l'Afrique, au mépris des populations y vivant.

L'idée sioniste...

Ce mouvement, démocrate-religieux quand il conduisait des partis dans les lieux de résidence est-européen, prit un tout autre aspect quand, en visant la création de l'État des juifs (*Der Judenstaat*) (5), c'est-à-dire d'une "communauté de destin nationale" fondée sur les principes religieux israélites, devenait national-religieux, c'est à dire totalitaire.

... et la quête émancipatrice

Cet "idéal" fut très minoritaire parmi les juifs de l'est de l'Europe (*ashkenazim*)... à ce moment-là; le *Bund* (6), parti social-démocrate, considérait que, sur le plan politique, les juifs devaient obtenir la reconnaissance de la "nationalité yiddish" (7) dans un État laïque; les juifs *sefarim* ne se posaient pas la question, ni dans l'Algérie du décret Crémieux, ni dans le Maroc indépendant ou sous protectorat français; et ceux du moyen-orient (juifs "arabisés" de Palestine et *misrahim*) attendaient avec les autres populations moyen-orientales une issue... post-ottomane (8).

De l'implantation de colonies...

Les juifs qui créèrent les premières colonies en Palestine les bâtirent pour eux, sans relations avec les autres populations palestiniennes, notamment les israélites autochtones.

Originaires de l'Empire russe, cette communauté d'*ashkenazim* constitua l'essentiel de la population juive de Palestine d'avant et, de surcroît, d'après la Seconde guerre mondiale... et il serait de mauvais goût dans ce contexte de condamner des "juifs irréguliers" d'avoir cherché refuge en Palestine entre 1910 et 1960 (9)...

... à la création d'un État judéo-centrique

La fin du mandat britannique amena la création de l'État d'Israël, *État pour les juifs*, qui... "assurera la plus complète égalité sociale et politique à tous ses habitants sans distinction de religion, de race ou de sexe; il garantira la liberté de culte, de conscience, de langue, d'éducation et de culture..." (10).

Cet État s'est étendu, de fait, en deux guerres (48 et 67), sur l'ensemble du territoire de la Palestine mandataire. Sa population s'est accrue de populations israélites expulsées d'États islamo-centriques en réaction aux occupations territoriales israéliennes, et de celles de la Russie post-soviétique désireuses de revivre en régime communautaire religieux.

Ainsi la population de l'ancienne Palestine mandataire est aujourd'hui à 50% "juive" et 50% "arabe", avec un

ratio de 80-20 dans l'État d'Israël et 20-80 dans l'État de Palestine. La population juive majoritairement ashkénaze en 1948, est aujourd'hui à dominante *mizrahim*, et la religiosité (traditionnalistes, orthodoxes, ultra-orthodoxes) n'atteint que la moitié de cette population.

De la sanctuarisation d'un royaume religieux...

L'adoption d'une nouvelle *Loi fondamentale*, loi qui, en l'absence de Constitution, définit les fondements de l'État, et à laquelle doivent se conformer toutes les autres lois, - à la majorité simple des députés (62 pour, 55 contre) et non à une majorité qualifiée ou par référendum, - définissant l'État d'Israël en tant qu'État juif, met la "nationalité arabe" et toutes les populations non-israélites en situation de second ordre, assujetties à la "nationalité juive" (11).

L'ensemble des lois adoptées depuis la déclaration d'indépendance n'a jamais confirmé autre chose qu'une égalité "votative" pour une minorité "nationale" tolérée, mais aucune égalité de droits n'a jamais existé dans l'État d'Israël (12).

Est-ce par absence d'opportunité, ou par "excès d'es-

algériens francisés ont seulement été assimilés à la caste coloniale, avec, en conséquence à l'indépendance, la qualification d'"opresseurs" du côté qu'ils durent quitter, celle de "pieds-noirs" après un "retour" ... "en métropole" (sic)!!!

(4) Voir: Shlomo SAND, *Comment le peuple juif fut inventé*, Paris, Fayard, 2008, et *Comment la terre d'Israël fut inventée*, Paris, Flammarion, 2012.

(5) Le terme "juif" désignera dans ce texte tout individu, israélite ou non, qui se reconnaît "juif", pour ses propres raisons, sans autre avis extérieur ni autorisation préalable.

(6) Voir: Henri MINCZELES - *Une histoire générale du Bund, un mouvement révolutionnaire juif* - 1999 - (*Algemeyner Yidisher Arbeiter Bund in Lite, Poyln un Rusland - Union générale des travailleurs juifs de Lituanie, de Pologne et de Russie*).

(7) La terminologie "nationalité" désignait en ces temps, dans les Empires russe et austro-hongrois notamment, les minorités linguistiques assujetties.

(8) Une région autonome de peuplement juif fut créée en extrême-orient sibérien à la fin des années 20, autour de la ville de Birobidjan; les juifs d'U.R.S.S. ne se précipitèrent pas dans ce camp de concentration qui n'accueille plus guère que 1% de locuteurs yiddish parmi sa population.

(9) Les éditions d'avril à novembre 2018 du *Monde libertaire* (n°1794 à 1800), sous la signature de Pierre SOMMERMEYER, abordent bien des aspects de cette question épineuse.

(10) Voir la déclaration d'indépendance d'Israël sur: https://revue-pouvoirs.fr/IMG/pdf/72Pouvoirs_p121-123_declaration_independance.pdf

(11) Voir le point de vue d'un israélien (athé?) Shlomo SAND, qui ne veut plus être "juif" sur: <https://www.middleeasteye.net/fr/reports/interview-shlomo-sand-isra-el-voulu-b-tir-un-mur-institutionnel-1023999478>

(12) Voir sur l'ensemble des lois inégalitaires, spoliatrices et ségrégationnistes en Israël, l'article de Michèle SIBONY: *Le régime légal de l'Apartheid israélien* - 18 nov. 2018, sur: <https://ujfp.org/spip.php?article6796>

(suite en page 12)

thétisme" qu'il n'y a jamais été défini un "Statut personnel" des membres des communautés religieuses non-israélites, ou un "Code de l'indigénat" pour les palestiniens des "Territoires occupés"? Je pense qu'une grande partie des hiérarques musulmans ne rechignerait pas à y gérer l'application de la *Loi coranique* aux populations supposées musulmanes par une quelconque filiation.

... à la perspective d'une république trans-palestiniennne ...

Quand, en 1948, un quart de la "nationalité arabe" palestinienne resta en Israël, elle pensait certainement que son émancipation n'était pas dans un royaume ou une république pan-bédouine (13); un autre quart fut expulsé par les armées israéliennes, et la moitié partit du fait des combats engagés par les royaumes et républiques pan-bédouins environnants... en leur nom (re-sic)!!!

Soixante-dix ans après la création de l'État d'Israël, cinquante ans après l'occupation de la totalité de la Palestine mandataire par ce même État, vingt-cinq ans après la création d'une *Autorité palestinienne* sans autorité, cinq ans après la création d'un *État de Palestine* sans consistance sauf en matière répressive tant en Cisjordanie qu'à Gaza, une revendication de structure étatique permettant l'égalité politique (civique) entre tous les habitants de ce territoire géographique homogène semble bien une gageure. La vie politique étant gérée par des partis politiques, ceux-ci ayant, là plus qu'ailleurs, besoin de maintenir pléthore de "particularismes" pour continuer d'exister par le bénéfice étatique de toutes ces "particularités", il n'y en a aucun qui soit suffisamment con pour se suicider (14), - même si ça pouvait bien nous plaire, - et nous ne sommes pas assez sots de notre côté pour nous mettre à rêver à un État salvateur.

Mais si les populations de l'ensemble des territoires de l'ex-Palestine mandataire se mettait d'accord pour définir une *Collectivité nationale commune*, sur la base d'une "Déclaration des droits" applicable à tous les résidents actuels de ce territoire, il faut bien reconnaître que ce serait une avancée notable, au moins dans la voie de la civilisation (15).

De l'effacement des classes sociales...

Cependant, si les partis politiques peuvent promettre à leurs affidés des années de "combat politique" sans résultats institutionnels, et que ceux-ci continuent des décennies plus tard de les suivre encore, il y a certainement une partie des habitants de ces contrées pour qui les conditions économiques d'existence méritent une issue plus immédiate, voire bien plus urgente, et en toute indépendance des partis et de leurs États.

Les Confédérations syndicales créées en Palestine mandataire, que ce soit du côté "juif" ou du côté "arabe", l'ont été sur des bases "nationales" et "nationalistes", chacune pour "regrouper" (16) leurs travailleurs en vue du combat politique de leurs "communautés" respectives. Aucune de ces deux organisations n'a, de ses origines à aujourd'hui, mis la destinée des

populations laborieuses qu'elles "représentaient", sous l'égide de l'antienne de l'*Association internationale des Travailleurs* (17): "L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes".

Les budgets de fonctionnement de ces organisations n'ont jamais dépendu des cotisations de leurs affiliés, seulement des subsides des bourgeoisies de mêmes confessions, et des États où celles-ci ont de l'influence.

Leurs activités, du côté "juif" a d'abord consisté à accueillir et installer les immigrants, sorte de service social subsidiaire au profit des classes hautes et de l'État en cours d'installation. Cette "mission" a perduré au rythme des vagues migratoires des prolétaires et sous-prolétaires, notamment les noirs africains israéliens dits *falashas*, peu assimilés encore en Israël (18).

Ces activités du côté "arabe", ont consisté à distribuer les subsides à vocation sociale en provenance des États du golfe arabo-persique, jusqu'à ce que ceux-ci leur préfèrent, en partie, les milices vertes du Hamas.

Des deux côtés, l'intégration à l'État et le bénéfice des subsides de la bourgeoisie sont les raisons d'être de ces organisations d'effacement des intérêts de classe.

Dans les années 70-80, des syndicalistes de la CGT-FO animèrent la société des *Amis syndicalistes de la*

(13) Essentiellement d'ailleurs sur le territoire du *Royaume d'Israël* biblique tandis que les implantations pionnières furent dans les royaumes phénicien et judéen de la Palestine biblique (sic!).

(13) *Shoah* et *Nakba* ont la même signification (désastre, catastrophe, anéantissement) en hébreu et en arabe respectivement.

(14) "Moi, j'biche, car je les adore sous la forme de *makabim*" (*macchabées* en hébreu) - selon Georges BRASSENS - *Hécatombe*.

(15) Suite à la décision américaine de transférer son ambassade de Tel Aviv à Jérusalem, Saëb EREKAT, Secrétaire général de l'Organisation de libération de la Palestine, déclarait au journal HAA-RETZ, le 8 déc. 2017: "Nous, Palestiniens, n'avons plus d'autre option que de revendiquer l'égalité des droits dans un seul et même État... Notre lutte devrait se concentrer sur cet objectif de l'égalité des droits". (Cité par Bernard GUETTA dans sa chronique *Géopolitique* du 13 décembre 2017, sur France-Inter: *Le faux-ami d'Israël*).

(16) *Hahistadrouth haklalit shel ha'ovdim be'Eretz Yisra'el*, traduisible - *Fédération générale des travailleurs de la Terre d'Israël* et *Palestinian General Federation of Trade Unions* - *Fédération générale des syndicats de Palestine*.

(17) Créée en 1864, dissoute en 1876, elle vit en 1872 le départ des partis marxistes; la branche issue de cette scission disparut dès 1873; la dénomination "*Première internationale*" n'a été utilisée par la suite que par ceux-ci pour y rattacher "génétiquement" leurs deuxième, troisième, quatrième... internationales, dont les fondateurs n'ont jamais eu la volonté de regrouper les salariés pour leurs émancipation, seulement pour leurs accessions au pouvoir, avec les conséquences que l'on a connues.

(18) Ces "juifs" éthiopiens subissaient de la part des chrétiens éthiopiens dominant l'Empire *rastafarique*, la même interdiction de propriété foncière que dans toutes les contrées où les religions chrétiennes dominaient les États. Ils sont le prototype idéal de sous-prolétaires colorés que toute bourgeoisie envie de disposer, tout en exhibant quelques-uns qui ont eu le mérite d'accéder à sa caste ou classe supérieure. L'origine de l'antisémitisme des "stars" du reggae vient sans nul doute de l'antijudaïsme des chrétiens éthiopiens.

Histadrout, à l'initiative de laquelle figurait nombre de syndicalistes d'origine sépharade ou berbère (*magrebim*). Ils entendaient soutenir ceux des affiliés à la *Histadrout* œuvrant pour la transformation de celle-ci en une organisation de combat économique des salariés, avec leurs propres cotisations.

Les partisans de l'intégration syndicale à l'État, et par la même occasion partisans inavoués de l'association Capital-Travail, créèrent en réaction la société des *Amis de l'Histadrout*; il ne manquait plus qu'une société des *Amis de la C.F.D.T.* ... en Israël... (19).

Les souvenirs de la guerre d'Algérie, qui s'est conclue par l'instauration d'un régime de parti et de syndicat intégré uniques, incitaient ces camarades à soutenir toutes activités syndicalistes, tant que le régime en place le permet, c'est un exemple de solidarité internationaliste à ne pas oublier.

... à leur renaissance organisationnelle

Contrairement à Shlomo SAND (voir note n°10), je ne pense pas qu'il faille aborder le problème du fascisme en tant que problème exclusivement "*politique*", en l'occurrence de liberté civique ou d'expression, mais avant tout d'oppression économique létale.

La "*théorie fasciste*", telle que définit par Georges VALOIS (ou Georges SOREL), ne prévoyait pas une dictature politique pour assujettir les classes laborieuses à l'État et au Capital. Disons même qu'ils misaient sur une acceptation mystique de l'assujettissement économique. Les seules libertés mises en cause étaient les libertés économiques et d'organisation de classe. Une fois cet état admis, le citoyen réduit à la "*personne juridique*" peut jouir des mêmes droits civiques ("*Un homme, une voix!*"), même dits "*républicains*". Dans ces circonstances, on ne peut être surpris de voir Georges VALOIS demander, en 1935, son adhésion à la S.F.I.O., avec le parrainage de... Marceau PIVERT (20), et de le voir au *Comité d'organisation du Comité contre la guerre et l'Union sacrée*, en 1935, en compagnie des communistes non-staliniens (dont les trotskystes de M. TROTSKY (21)).

C'est ainsi que l'on a vu MUSSOLINI et ses *Chemises noires*, appliquant les théories sociales de VALOIS et la théorie de la violence de SOREL, détruire, dès 1919, les *Bourses du Travail* italiennes et les coopératives ouvrières de production ou de consommation qui leur étaient liées. L'assassinat des syndicalistes qui leur résistaient était de rigueur, alors que la *Chambre des députés* continua d'exister avec les "*socialistes politiques*" en leur sein... jusqu'en 1925.

En effet, l'adhésion mystique au fascisme théorique ne courait pas les rues, au contraire, c'est plutôt la résistance qui risquait de se manifester si les restes des institutions représentatives parlementaires (*Républicaines?*) perduraient!... le pensaient-ils du moins!... et ils s'engagèrent, en sus de la dictature économique, dans la dictature politique. En Allemagne également...

... Sauf qu'en Allemagne, l'antijudaïsme catholique et luthérien était tellement virulent parmi les adhérents à l'idéal fasciste, que l'antisémitisme, ce troisième barbarisme, s'y développa rapidement et à outrance, tandis qu'en Italie l'adhésion de la bourgeoisie israélienne au

Parti national-fasciste... et les visites de Chaïm WEIS-MANN, alors président de l'*Organisation sioniste mondiale* avant de devenir le premier Président de l'État d'Israël, reportèrent l'application de lois antisémites à 1938, malgré la mansuétude antisémite papale (la liquidation du *Ghetto de Rome* fut avant tout une œuvre allemande... et peut-être papiste) (22).

Il n'y a pas fondamentalement de différence de buts entre les versions barbares noires, brunes ou rouges du fascisme, et les versions *modernes-soft* colorées en rose, en orange, en bleu, en vert... puisque ce sont leurs couleurs dominantes actuellement.

La bataille contre la perspective fasciste passe par le développement syndicaliste, celui des institutions économiques propres aux syndicats de salariés, aux syndicats d'artisans et de paysans sans salariés, hormis toute implication dans les institutions étatiques qui poursuivent le but contraire.

L'acception courante du terme fasciste reste et restera liée longtemps encore à ses versions noire, brune et rouge, des plus violentes, des plus guerrières, et des plus barbares. Ses versions les plus insidieuses aujourd'hui se font bien plus discrètes; si certaines, de coloration rose, bleue, verte ou rouge pâle, prolifèrent, elles le font dans le lit du syndicalisme intégré, du corporatisme moderne, cette version non-violente couramment en vigueur aujourd'hui (23).

Ce qui importe à mon sens pour avancer dans la libération sociale des populations laborieuses de l'ex-Palestine mandataire, c'est l'existence et le soutien aux organisations syndicalistes qui mènent leur combat en dehors des Dieux et des États, et, in fine... contre eux (24)... même si, à un moment donné, ce combat occasionnait corollairement, une république où l'égalité des droits de tous les résidents soit garanti... et les lois communautaires jetées aux orties...

(A suivre, encore une fois).

Georges RIVALIN.

(19) Voir: Alexandre HÉBERT - *Propos d'un archéo*, dans *L'Anarcho-syndicaliste* - n°62 - sept.-oct. 1988.

(20) Voir: Michel ROGER, *Envers et contre tout - De l'Opposition de gauche à l'Union communiste*, Éditions "Ni patrie, ni frontières" - n.d.

(21) Voir: *La Révolution prolétarienne* - n°204 et n°205 - 1935.

(22) Voir: Jonh CORNWELL, *Le Pape et HITLER* - Albin Michel-Le Club - 1999.

(23) Il semblerait peut-être anachronique de remarquer que Georges VALOIS est mort à Bergen-Belsen, résistant déporté; et que Henri PITAUD, activiste corporatiste paysan, refusant les baronnies foncières agricoles et la *Corporation paysanne* pétainiste, devint résistant et s'exila après la seconde guerre mondiale au Paraguay. Il n'y a rien de tranché a priori en matière de corporatisme.

(24) J'ai noté l'existence de deux organisations syndicalistes libres, l'une en Israël, l'autre dans les Territoires occupés: https://en.wikipedia.org/wiki/Koah_LaOvdim et https://en.wikipedia.org/wiki/Federation_of_Independent_%26_Democratic_Trade_Unions_%26_Workers%27_Committees_in_Palestine. Sans autres renseignements que ceux figurant sur *Wikipedia*, je ne me permettrait pas de porter un jugement sur leurs activités. Mais il est sans doute utile de s'y intéresser...

LES NUITS BLANCHES ET IDÉES NOIRES...

... du père Cuteur!

«La révolution n'a pas aboli les privilèges, elle a changé les privilégiés» (Albert Camus).

La situation, inédite, dite "*Mouvement des Gilets-jaunes*", qui paralyse un certain nombre d'experts en analyses et commentaires sociaux ou politiques depuis quelques semaines, permet tout de même de lire certaines études à propos d'autres événements que certains voudraient similaires, tel la *Grande révolution française de 1789*.

Parmi eux, sous la plume de Guy KONOPNICKI, dans l'édition du 11 janvier de *Marianne*, on peut y lire: "*La révolution parlementaire et les insurrections populaires*". L'ancien intellectuel communiste voit la révolution de 1789 commencer... en 1789, par un processus parlementaire... en se référant à Jules MICHELET, qui voyait, lui, dans "*la convocation des États-généraux de 1789... l'ère véritable de la naissance du peuple*". Petite différence tout de même...

Je laisse volontiers l'un et l'autre dissertar sur ce qui est le peuple "*en soi*" et le peuple "*pour soi*", discours philosophique certes intéressant, mais qui sert trop souvent à masquer le fait que le "*peuple*" (comme plus tard "*on*" en dira de la "*classe ouvrière*") est toujours réduit à ceux qui prétendent le représenter, c'est-à-dire les "*dirigeants politiques*". Et Guy KONOPNICKI ne mentionne jamais les différences d'intérêts sociales entre les classes économiques composant son "*peuple*".

Il a l'avantage en tant qu'ancien "*dirigeant communiste*" ayant compris dès 1978 que jamais son parti n'accéderait au pouvoir suprême ni par un coup-d'État octobrien ni par le suffrage universel, d'expliquer que toutes les émeutes postérieures à la prise de la Bastille n'ont rien de "*populaires*", qu'elles ne sont que l'exploitation par des "*candidats-dirigeants*", des sentiments de trahison des "*dirigeants-en-place*"; les plus bas instincts sanguinaires propices aux pires des barbarismes ont été attisés afin de créer un climat de terreur préalable à l'instauration d'un terrorisme d'État (*Massacres de Septembre*); les organes de représentation et d'organisation économique, sociale et politique directe du "*peuple*" (sections populaires, communes) ont été dévoyés par les "*candidats-dirigeants*" pour hâter leur élévation dans l'appareil d'État, jusqu'à la victoire des "*ultra-terroristes*" en *Thermidor*...

Les ouvrages de Jules MICHELET ont un grand avantage sur les écrits de Guy KONOPNICKI: il y fait remonter la mise en cause de l'ordre social et politique avant 1788; c'est la paralysie de l'État qui a conduit à la convocation des *États-généraux* et aux *Cahiers de doléances* en 1788; la réunion de ceux-ci en mai 1789 est la conclusion de cette situation, et non sa genèse... N'étant pas marxiste, Jules MICHELET n'a, hélas pour Guy KONOPNICKI, pas succombé au déterminisme scientifique des révolutionnaires professionnels.

Dans le *Figaro* du 18 décembre dernier, c'est Patrice GUENIFFEY, historien, qui signe: "*Les élus ont été suspects pendant toute la Révolution française*" (*).

Il y met en exergue des aspects rendus peu visibles (ou lisibles) par une historicité officielle de l'action directe sous l'*Ancien régime*. Ainsi:

"*Dans une France essentiellement rurale, beaucoup de contemporains ont ressenti les nouvelles institutions et la philosophie politique qui la justifiait comme une dépossession. En effet, à rebours de l'image que nous avons de l'Ancien régime, les Français du XVIII^{ème} siècle participaient souvent à des assemblées délibératives sur leurs affaires communes dans le cadre des paroisses ou des corporations. Ces assemblées prenaient des résolutions, ensuite consignées dans un mandat impératif. Puis elles éalisaient un mandataire chargé de faire valoir leurs doléances auprès du représentant du roi. L'élection du mandataire n'était pas le moment le plus important de l'assemblée. Ce qui intéressait surtout les contemporains, c'était la délibération qui précédait, alors même que cette décision dépendait ensuite du bon vouloir des représentants du roi.*

Or c'est précisément cette possibilité de délibérer que la Révolution a supprimé, tout en transformant l'élection en désignation de représentants investis de l'exercice entier du pouvoir souverain. Là gît une des causes de l'abstention électorale massive sous la Révolution. Les Français étaient mécontents d'avoir perdu leurs formes traditionnelles de participation politique, qui assuraient aux innombrables pouvoirs locaux une certaine influence face aux intendants. Le pouvoir de décision avait été accaparé par la monarchie administrative, mais pas le pouvoir de délibérer. C'était un équilibre subtil. La monarchie était absolue dans son principe, mais pas du tout dans sa façon d'administrer le royaume.

(suite en page 2)

(*) Lire sur: kiosque.lefigaro.fr/le-figaro/2018-12-18 (payant) ou sur: www.herodote.net/Patrice_Gueniff-actualite-380.php (gratuit).

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»
19, rue de l'Étang-Bernard
44400 REZÉ

Abonnement pour 20 n^{os}: 32 euros
Abonnement de soutien: 40 euros
Verser à:

Association des Groupes Fernand PELLOUTIER
N° CCP 9998 28D Nantes
19, rue de l'Étang-Bernard - 44400 REZÉ

Imprimerie spéciale de *L'Anarcho-Syndicaliste*

Fondateur de publication: Alexandre HÉBERT
Directeur de publication: Marc HÉBERT.

<http://www.uas-pelloutier.fr>
uas.pelloutier@laposte.net